Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 031-213101876-20251211-2025_112-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, MONTES, RIPOLL, ROUER, SIMÉON et STEMER
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
11 décembre 2025
Acte n° **2025-112**

Absent(s) représenté(s) :
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. BARBA a donné procuration à M. SÉVERAC
M. CANILLO a donné procuration à M. LOUZON
M. MAILHÉ a donné procuration à Mme MARNAC

Absent(s) :
/

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	27
procurations :	6
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. LERAT Jacques

Date de la convocation : 4 décembre 2025

Thème : 7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Objet : Clôture du budget annexe "Bâtiment Locatif" au 31 décembre 2025

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe "Bâtiment Locatif" a été ouvert par délibération en date du 24 novembre 2006 afin réaliser un bâtiment locatif destiné au transfert d'une société implantée sur la commune.

Compte tenu du départ de cette société et du changement de destination de ce bâtiment, ce budget annexe peut-être clôturé.

Le bilan provisoire à ce jour fait état d'un résultat de clôture définitif à 0,90 € avec un excédent de fonctionnement de 100,54 € et un déficit d'investissement de 99,64 €. Ce résultat de clôture tient compte des dernières écritures comptables qui seront passées d'ici la fin de l'année 2025.

Il conviendra de reprendre au budget principal "Commune" les résultats correspondant à l'excédent de fonctionnement de 100,54 € et au déficit d'investissement de 99,64 € sous réserve des écritures comptables qui seront passées d'ici la fin de l'année 2025.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : décide de clore le budget annexe "Bâtiment Locatif" au 31 décembre 2025, pour la raison évoquée ci-dessus.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2025.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 031-213101876-20251211-2025_112-DE

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
LERAT Jacques

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le 17 DEC. 2025